

Rapports de comités

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est peut-être en proie à une certaine confusion de même peut-être que le député de York-Scarborough (M. McCrossan). Je l'interrompt à ce moment-ci parce que le député de Kamloops—Shuswap est en train de répondre à une question posée par le député de York-Scarborough qui présente un problème pour la présidence. Je voulais profiter de l'occasion pour rappeler aux députés que nous discutons du premier rapport. La question du député de York-Scarborough avait trait au projet de loi lui-même et à ce que pourrait être la réaction de l'opposition à cette mesure. Bien entendu, la présidence sera indulgente comme toujours dans des affaires de ce genre, mais je rappelle aux députés que la question à l'étude est le rapport lui-même et non le projet de loi dont la Chambre n'est pas actuellement saisie.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne sais pas précisément ce que vous voulez dire. Toutefois, nous nous montrerons conciliants. Nous avons demandé la mise en discussion du projet de loi le plus tôt possible. Bien que nous ayons de graves réserves au sujet de certains de ses aspects, cela ne nous portera pas à en bloquer l'étude ou le renvoi au comité.

Nous sommes très inquiets au sujet des restrictions proposées dans le rapport. Nous croyons fermement que la règle des 10 p. 100 est satisfaisante. Nous soutenons énergiquement diverses recommandations dont le comité est saisi et qui affirment que la règle concernant un droit de propriété de 10 p. 100 devrait s'appliquer à toutes les institutions financières. Bien entendu, c'est ce que nous avons recommandé dans notre rapport minoritaire.

En réponse à mon honorable ami qui a prétendu que nous étions demeurés silencieux depuis deux ou trois semaines au sujet de l'acquisition par Imasco, mon ami de Regina et moi-même avons effectivement rédigé un rapport qui a été déposé à la Chambre. Ce rapport expose clairement notre position au sujet des prises en charge et, bien entendu, nous approuvons la partie du rapport qui demande au gouvernement d'interdire la prise en charge de Genstar. Je crois que nous sommes tous d'accord.

Je voudrais répondre à sa question qui n'a pas trait uniquement à Imasco. De fait, nous parlons du principe. Nous attirons l'attention sur cette offre de prise en charge à cause de ses incidences compte tenu des études effectuées durant les sept derniers mois. Qu'il s'agisse d'Imasco de x, de y ou de z, nous plaiderions la même cause aussi énergiquement sinon davantage.

En terminant, le lien de dépendance est d'importance vitale dans ce débat. De fait, c'est la raison ultime qui nous incite à en proposer l'adoption et à encourager la ministre d'État (Finances) à ne pas approuver l'offre d'acquisition.

● (1600)

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à la discussion concernant l'important dossier qui se rapporte aux institutions financières et qui fait suite au rapport du Comité des finances et des affaires économiques.

Le rapport qui a été présenté à la Chambre, monsieur le Président, représente une très importante contribution relativement au problème qui, avouons-le, est complexe et qui est le problème des institutions financières au Canada. Et je pense que nous devons au départ souligner que ce rapport a été fait de façon continue et avec un esprit non partisan de la part des députés et qui était dans le but, justement, d'en arriver à une solution pratique au niveau des institutions financières.

Monsieur le Président, nous parlons d'urgence et je pense que nous pouvons dire que tout ce qui se passe ici, tout ce qui se passe à la Chambre est toujours urgent. Nous sommes ici pour légiférer, nous sommes ici pour faire en sorte que les lois soient adoptées, même si parfois nous n'avons pas toujours de l'aide énorme du côté de l'opposition, et c'est toujours urgent.

Monsieur le Président, je pense que c'est un peu comme vous l'avez sûrement connu lorsque vous pratiquiez le droit en cour, ce sont toujours des requêtes pour préséance et c'est toujours urgent. A Trois-Rivières, c'étaient toujours des dossiers urgents, et je pense que mon collègue pourrait confirmer la même chose.

Monsieur le Président, d'un autre côté, tout en parlant d'urgence, je pense qu'il ne faut pas non plus tomber dans l'arbitraire et il ne faut pas qu'un dossier ne soit pas traité de façon logique, de façon intelligente. Et le problème qui est devant nous est beaucoup plus important que simplement la prise de contrôle d'une institution financière. Le problème qui est devant nous est un problème d'ordre national. Il ne faut pas prendre ce problème d'ordre national et le rétrécir à une prise de contrôle.

Je pense que nous travaillons, sans vouloir faire trop de référence au projet de loi C-103 qui a été déposé, dans une optique du futur. Nous ne pouvons pas vivre dans le passé. Il n'y a rien eu de fait au niveau des institutions financières pendant 25 ans. Et cela, monsieur le Président, ce n'est pas notre faute. Mais il faut vivre avec la situation. Il n'y en a pas présentement de législation en vigueur qui puisse nous permettre de dire au président du Comité des finances et des affaires économiques, ou à un autre député ou bien à la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall): On travaille le dossier Imasco, on est pour, on est contre, ou Genstar ou *whatever*, il n'y a pas de législation.

Par contre, qu'avons-nous fait depuis dix-huit mois, monsieur le Président? Six mois simplement après que nous ayons pris le pouvoir, en six mois, le Comité des finances et des affaires économiques, présidé par mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), a déposé un Livre vert avec le ministre des Finances (M. Wilson) sur la situation qui existait au Canada, à savoir sur ce que nous avions comme législation, quels étaient les problèmes et quelles étaient les solutions que nous, du parti conservateur, voulions apporter.

Monsieur le Président, que cela démontre un intérêt, et cela démontre que lorsqu'on parle d'urgence, c'est une urgence réaliste. Nous avons, dans les premiers six mois de mandat, déposé un Livre vert sur le sujet. Et cela, indépendamment du fait que pendant les 25 dernières années, au niveau des institutions financières, il n'y avait à peu près rien eu de fait au pays.